

Des amendes pour Servier et cinq fabricants de génériques

Compte Test - 2014-07-09 17:09:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le laboratoire pharmaceutique Servier et cinq fabricants de médicaments génériques - Niche/Unichem, Matrix (qui fait désormais partie de Mylan), Teva, Krka et Lupin -se sont vus infligés des amendes d'un montant total de 427,7 millions d'euros pour avoir conclu une série d'accords visant à protéger le périndopril de la concurrence par les prix provenant des médicaments génériques au sein de l'UE.

« Grâce à l'acquisition de technologies et à une série d'accords amiables concernant des brevets conclus avec des concurrents fabricants de génériques, Servier a mis en ½uvre une stratégie visant à exclure ses concurrents et à retarder l'entrée sur le marché de médicaments génériques meilleur marché, au détriment des budgets publics et des patients, et en violation des règles de l'UE en matière de concurrence », a indiqué la commission européenne dans un communiqué.

La Commission européenne enquête activement sur les accords dits «pay for delay», qui limitent la commercialisation de génériques moyennant un transfert de valeur d'un laboratoire de princeps à un fabricant de génériques.